

# CODE D'ÉTHIQUE

## LES RAISONS DU CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique de La Farga repose sur la définition de la **mission**, de la **vision** et des **valeurs** de l'entreprise. L'objectif de ce code est d'établir **les règles d'un comportement éthique dans la tâche quotidienne au sein de l'entreprise**. Ce code régit les relations et les interactions entre: l'entreprise, les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs et les collaborateurs externes, les organismes publics et privés et la société en général (groupes d'interaction).

## LES RÈGLES DU COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Selon La Farga les relations que l'entreprise et ses employés entretiennent avec leurs groupes d'interaction et viceversa, reposent sur l'INTÉGRITÉ (comportement éthique, honnête et de bonne foi) et sur la RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (comportement proactif, efficace et tourné vers l'excellence, la qualité et la volonté de service). C'est pourquoi, nous avons souscrit les **engagements** ci-après:

### Respect de la loi

La Farga s'est engagée à respecter en permanence la loi en vigueur ainsi que toutes les lois nationales et locales dans les zones géographiques où elle doit intervenir. Tous ces employés doivent connaître de façon proactive les lois relatives à leur poste de travail.

### Respect des personnes

Refuser toute manifestation de harcèlement physique, psychologique, moral ou tout abus d'autorité ainsi que toute autre conduite susceptible de créer une ambiance intimidante ou offensante pour les personnes.

### Développement et égalité

L'action professionnelle doit être guidée par l'honnêteté, le respect mutuel et l'union des efforts individuels pour atteindre l'objectif commun. Toutes les personnes chargées de diriger d'autres membres du personnel seront tenues d'assumer la responsabilité de leurs actions et de celles de leurs collaborateurs.

1 Situations susceptibles de provoquer un conflit d'intérêts: agir malhonnêtement avec la concurrence du secteur à l'encontre de La Farga ou utiliser les inventions et découvertes de La Farga dans d'autres environnements. Par ailleurs, les postes externes des dirigeants doivent être préalablement approuvés par la Direction Générale.

La Farga encourage le développement de tous ses employés et applique l'égalité des chances. La Farga n'accepte aucune discrimination professionnelle en raison de l'âge, de la race, de la couleur de la peau, de l'orientation sexuelle, de l'appartenance à une religion, d'idées politiques, d'ascendance nationale, de l'origine sociale ou d'un handicap. Dans la mesure du possible et si cela ne porte pas préjudice au client, La Farga travaille pour la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle à travers des politiques de flexibilité.

La sélection et la promotion des employés s'effectue selon les compétences, les aptitudes, les capacités, les connaissances, le rendement et la réalisation des tâches professionnelles démontrés par l'employé. Les employés exerçant des fonctions de direction doivent favoriser le développement professionnel de leurs collaborateurs.

### Loyauté et engagement

Les employés doivent éviter des situations risquant de provoquer des conflits d'intérêts personnels ou du Groupe.<sup>1</sup> En cas de doute quelconque à ce propos, l'employé devra s'adresser à son supérieur hiérarchique. En outre, il est interdit d'utiliser la propriété, les informations ou le site de l'entreprise pour le profit personnel ou pour faire la concurrence directe ou indirecte à La Farga. Les employés de La Farga doivent respecter la confidentialité de toutes les informations utilisées et ce même s'ils ne font plus partie du personnel du Groupe. À ce propos, il est également précisé que les informations et les connaissances créées au sein de l'entreprise n'appartiendront pas à l'employé en particulier puisqu'elles sont propriété du Groupe.

### Rigueur

Le contenu des informations fournies et utilisées par l'employé doit être rigoureusement exact. D'autre part, La Farga s'est engagée à utiliser et à actualiser les moyens techniques et électroniques comme support pour le développement du Groupe. La Farga s'est également engagée à réaliser des audits de façon transparente et exacte et à offrir sa collaboration pour la réalisation des audits des états financiers de l'entreprise et à fournir ces informations aux organismes qui en feront la demande.

2 Propriété industrielle: les brevets, les marques déposées, les rapports techniques, de recherche et de développement, les secrets, les plans commerciaux et de marketing et tout rapport financier et économique, ainsi que toute information non publique pouvant s'avérer utile aux concurrents ou nuisible aux intérêts du Groupe.

## Santé et sécurité des personnes

La Farga travaille dans la mise en oeuvre de politiques pour la sécurité et la santé au travail en appliquant les mesures préventives établies par la loi en vigueur.

Tout employé est tenu de veiller à sa propre sécurité et à celle des personnes susceptibles d'être concernées par son travail. D'autre part, La Farga s'engage à adopter les règles pour la protection de l'environnement et pour cela ses employés doivent déployer tous leurs efforts pour réduire au minimum l'impact environnemental.

## Coopération

La Farga offre une ambiance de coopération et de travail en équipe pour utiliser au mieux toutes les capacités et les ressources. Tous les employés doivent travailler efficacement, rentabiliser le temps et les ressources dont ils disposent et apporter la valeur maximale à tous les processus auxquels ils participent. Les employés doivent utiliser les ressources disponibles de la propriété industrielle<sup>2</sup> de façon responsable, efficace et appropriée dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils sont tenus de faire preuve d'esprit de collaboration pour éviter toute action impropres.<sup>3</sup>

Les employés doivent tenir à la disposition du reste des entreprises du Groupe, les connaissances et/ou les ressources permettant d'atteindre les objectifs et de servir les intérêts de l'entreprise. À ce propos, La Farga encourage le partage des informations et des connaissances entre tous ses employés afin de permettre une bonne gestion des activités et de favoriser le développement des personnes.

## Responsabilité

Tous les employés doivent veiller au maintien de la bonne image et de la réputation de La Farga dans toutes leurs actions professionnelles et travailler pour tenir les engagements souscrits dans le cadre de la Politique Corporative de l'Entreprise (PCE) en gérant de façon responsable toutes les ressources économiques, sociales et environnementales.

## Relations équitables

Les employés ne doivent en aucun cas porter préjudice aux personnes à travers la manipulation, en cachant ou en utilisant des informations privilégiées, en tergiversant des faits matériels ou à travers tout autre comportement injuste ou non éthique. En ce sens, les employés de La Farga ne pourront en aucun cas réaliser des paiements illégaux et/ou inadéquats<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Action impropres: vols, mauvaise utilisation des actifs (usage non autorisé et distribution de cette information), dégâts matériels, connexions à Internet à des fins autres que le travail, mauvais emploi des ressources...

## ACCEPTATION ET PROCÉDURES D'APPLICATION

La Farga communiquera et distribuera le contenu de ce Code d'Éthique à tous les groupes d'interaction. Tous les employés qui rejoindront ou qui feront partie du Groupe devront accepter expressément les valeurs, les principes et les normes d'actions établis dans ce code. Face à un doute quelconque quant à l'application de ce code, l'employé devra s'adresser à son supérieur hiérarchique ou au **Comité d'Éthique**.

Aucune personne, quelque que soit son poste ou ses fonctions, n'est autorisée à demander à un employé de contrevenir aux dispositions établies dans le Code d'éthique. Les employés ne pourront justifier aucune conduite inappropriée sous prétexte d'avoir agi sur indication d'un supérieur hiérarchique ou par méconnaissance du contenu du code. Les employés doivent signaler au Comité d'éthique tout manquement ou transgression des règles de conduite indiquées dans ce document. L'entreprise veillera à ce que les employés qui signaleront de bonne foi, toute éventuelle transgression, ne fassent l'objet de représailles.

Le Comité d'Éthique de l'entreprise dispose d'un e-mail: **yourcoppersolutions@lafarga.es** où les employés peuvent envoyer leurs questions concernant le code d'Éthique ou pour faire part d'un doute quelconque à propos de l'accomplissement de code d'éthique dans leur environnement de travail.

## VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique entre en vigueur à la date de sa communication et sera en vigueur jusqu'à l'acceptation de son annulation.

Ce code sera révisé et mis à jour régulièrement par le Conseil d'Administration sur demande du Comité d'éthique qui tiendra compte des suggestions et des propositions présentées par les employés et des engagements souscrits par le Groupe en matière de responsabilité sociale et de bonne gouvernance ainsi que de la loi en vigueur.

Les Masies de Voltregà, 2013

<sup>4</sup> Paiements illégaux ou incorrects: pots-de-vin commerciaux, commissions et avantages illégaux (paiements en liquide en échange d'affaires avec La Farga et cadeaux non symboliques), paiements à des autorités publiques ou à des partis politiques et paiements excessifs. Cela inclut aussi l'interdiction d'accepter des cadeaux ou des compensations à des fins d'influence pour réaliser une quelconque action improprie - seuls sont acceptables des cadeaux purement symboliques d'une valeur inférieure à 200 € - ainsi que d'accepter des prêts, des opportunités d'affaires, des voyages, etc. En cas de doute, il convient de toujours consulter son supérieur direct.